

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Bannissement de l'élimination de la matière organique : plusieurs organismes s'unissent pour sa mise en place avant 2021

Québec, 25 avril 2016 – Trois organismes et une consultante de la région de Québec œuvrant dans le domaine des matières résiduelles unissent leur voix pour faire valoir la mise en œuvre d'un plan afin de devancer le bannissement de l'élimination de la matière organique dans la Ville de Québec et ce, avant la construction de l'usine de biométhanisation. Par la même occasion, ils souhaitent mettre de l'avant l'importance de la consultation publique et de la concertation régionale pour atteindre les objectifs fixés dans le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2016-2021 de la Communauté métropolitaine de Québec (PMGMR).

Dans une [lettre adressée au comité de suivi et de révision du PMGMR](#), le Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale (CRE), les AmiEs de la Terre de Québec, Craque-Bitume ainsi qu'Amélie Côté, consultante en gestion des matières résiduelles, réagissent au rapport de la commission consultative sur le PMGMR.

« Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de devancer la mise en place de la collecte des matières organiques résiduelles à la CMQ, tant au niveau commercial que résidentiel » explique Estelle Richard, directrice des AmiEs de la Terre Québec. *« Une telle action est incontournable pour atteindre l'objectif provincial de bannissement de l'élimination des matières organiques d'ici 2022. »*

Cette lettre s'inscrit dans le contexte de la publication du rapport de la commission consultative du PMGMR, rendu public le 30 mars dernier. Plusieurs observations du rapport font écho à leurs préoccupations, notamment les 86 et 88 qui traitent de l'expertise des organismes environnementaux et de l'importance de favoriser la participation citoyenne.

Ils sont d'avis que le processus de consultation pour l'élaboration des plans d'action est un élément central à considérer pour assurer le succès de la mise en œuvre du PMGMR. Les organismes environnementaux souhaitent contribuer activement à ce processus.

« Les organismes environnementaux de la région détiennent une expertise considérable et sont prêts à contribuer à l'élaboration du plan d'action de la ville de Québec qui permettra de mettre en œuvre les orientations proposées dans le PMGMR et d'atteindre les objectifs ambitieux qui y sont proposés », souligne Amélie Côté.

-30-

Pour plus d'information : Audrey Roberge (audrey.roberge@cre-capitale.org)
Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale
(418) 522-0006 **poste 3124**
www.cre-capitale.org